



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
2 octobre 2003

Original: français

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 29 septembre 2003, à 15 heures

Président : M. Loedel (Uruguay)

Sommaire

Élection du Bureau

Organisation des travaux

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-53494 (F)



La séance est ouverte à 15 h 25.

Élection du Bureau

1. **M. Droba** (Slovaquie) propose d'élire M. Cole (Irlande) Rapporteur.
2. M. Damien Cole (Irlande) est élu Rapporteur par acclamation.
3. **Mme Price** (Canada) et **M. Al-Otaibi** (Koweït) proposent respectivement d'élire Mme Jasna Ognjanovac (Croatie) et M. Ibrahim Assaf (Liban) aux postes de vice-président.
4. Mme Jasna Ognjanovac (Croatie) et M. Ibrahim Assaf (Liban) sont élus Vice-Présidents par acclamation.
5. **Le Président** informe les membres de la Commission qu'en ce qui concerne le troisième poste de vice-président qui reste à remplir, il se pose quelques problèmes techniques concernant la présentation de la candidature par le Groupe africain. Pour cette raison, il propose de reporter cette élection à une date ultérieure.
6. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux (A/C.4/58/1, A/C.4/58/L.1*, A/C.4/58/INF/1)

7. **Le Président** appelle l'attention des membres de la Commission sur le document A/C.4/58/1, contenant une lettre datée du 19 septembre 2003 que lui a adressée le Président de l'Assemblée générale, qui l'informe qu'à sa 2e séance plénière, l'Assemblée a décidé de renvoyer 14 points à la Quatrième Commission pour examen. La Commission est aussi saisie du document A/C.4/58/L.1* contenant le programme des travaux de la Commission et le calendrier proposé pour ceux-ci.
8. Le Président rappelle certaines règles de procédure suivies par la Commission et indique qu'il compte convoquer les séances pour 10 heures et 15 heures précises et les lever à 13 heures et à 18 heures; il espère que toutes les délégations feront un effort particulier pour permettre à la Commission de commencer et terminer ses travaux à l'heure prévue et d'améliorer ainsi l'utilisation des ressources mises à sa disposition. Le Président du Comité des conférences l'a informé que l'année précédente la Quatrième Commission avait perdu 15 heures et 55 minutes parce

qu'elle avait commencé et terminé ses séances en retard et que son taux d'utilisation des ressources avait été de 63 %, soit un chiffre inférieur au taux de référence de 80 % fixé par le Comité des conférences.

9. Le Président expose quelques éléments de la procédure qu'il entend suivre pour optimiser l'utilisation des ressources mises à la disposition de la Commission. Il annonce à cet égard qu'il ne convoquera de séance de la Commission que lorsqu'il y aura suffisamment d'orateurs inscrits sur la liste établie pour chaque séance; ainsi, les ressources destinées aux séances annulées suffisamment à l'avance pourront être utilement réaffectées. Il rappelle la décision de l'Assemblée générale de ne pas appliquer la règle du quorum pour l'ouverture des séances, étant entendu que les décisions ne seront prises qu'en présence de la majorité des membres.

10. Le Président rappelle différentes dispositions concernant la limitation du temps de parole, notamment celles figurant dans la décision 34/401 de l'Assemblée générale. Conformément à la résolution 49/221 B de l'Assemblée, il propose que les déclarations des délégations au cours du débat général soient limitées à 10 minutes et celles des porte-parole des groupes de délégation à 15 minutes.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. **Le Président** rappelle également d'autres dispositions de la décision 34/401 concernant notamment les résolutions. Il convient de respecter les délais de présentation afin que le Secrétariat dispose du temps nécessaire pour établir les incidences des projets de résolution ou de décision sur le budget-programme et que le CCQAB et la Cinquième Commission aient le temps de les examiner de sorte qu'on ne soit pas obligé d'annuler les séances ou de les reporter. Pour éviter tout malentendu, il est recommandé que les projets de résolution et de décision ainsi que les amendements et les noms des auteurs soient présentés au Secrétariat par écrit, une version électronique étant également communiquée. Les changements par rapport au texte de l'année précédente doivent être clairement indiqués de manière à accélérer la production des documents.

13. En ce qui concerne le point 86 de l'ordre du jour (Questions relatives à l'information), l'Assemblée a demandé à la Quatrième Commission d'examiner les recommandations du Comité du programme et de la coordination. Les résultats de cet examen seront transmis à la Cinquième Commission.

14. S'agissant du point 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée (Élection des bureaux des grandes commissions), le Président propose de l'examiner en juin ou juillet 2004.

15. *Il en est ainsi décidé.*

16. **Le Président** propose d'adopter le programme des travaux et le calendrier figurant dans le document A/C.4/58/L.1*.

17. *Il en est ainsi décidé.*

18. **Le Président** note que, outre les questions renvoyées à la Commission qu'il a déjà mentionnées, l'Assemblée générale a décidé ce qui suit : en ce qui concerne le point 32 intitulé « Question des îles Falkland (Malvinas) », les organismes et individus intéressés seront entendus par la Commission pendant l'examen de la question en séances plénières; la Commission sera informée de toute demande reçue à ce sujet. En ce qui concerne le point 82 de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace », comme au cours des sessions précédentes la Commission constituera un groupe de travail plénier chargé de préparer un projet de résolution qui sera présenté à ce sujet. Il propose que ce groupe de travail plénier soit établi immédiatement, qu'il soit présidé par la délégation chilienne et qu'il soit ouvert à tous les membres intéressés.

19. *Il en est ainsi décidé.*

20. **Le Président** indique que la date limite pour s'inscrire sur la liste des orateurs pour le débat général portant sur l'examen des points 19, 87, 88, 89 et 12 et 90 concernant la décolonisation est fixée au 6 octobre, date à laquelle la Commission commencera ses travaux de fond.

21. Le Président informe en outre les membres que, conformément à la pratique établie, l'Assemblée examinera en plénière le point 19 intitulé « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux », après examen de la question par la Quatrième Commission. À cet égard, il indique que les représentants des territoires non autonomes et les pétitionnaires doivent être entendus le plus tôt possible, dès que les demandes d'audition auront été distribuées et approuvées. Sauf objection, il considère que ces demandes doivent être présentées par le plus haut représentant élu du territoire.

22. *Il en est ainsi décidé.*

Questions diverses

23. **M. Assaf** (Liban) dit que, tout en souscrivant pleinement à l'idée de réaffecter à d'autres commissions techniques l'examen de certains points de l'ordre du jour relevant davantage de leurs compétences, il s'oppose aux conclusions issues des recommandations du Comité du programme et de la coordination tendant à supprimer la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). En effet, il doit bien y avoir une solution intermédiaire entre le maintien en l'état de l'ordre du jour de la Commission et la suppression de cette dernière : réaffecter, par exemple, certains points de son ordre du jour à d'autres commissions et ceux d'autres commissions ou de l'Assemblée générale au sien. Le problème des points inscrits à l'ordre du jour n'est pas particulier à la Quatrième Commission comme on a pu le constater lors de la Ire séance de la Première Commission, où le Président a cité notamment l'exemple de la question de l'Antarctique. Il s'agit donc bien d'un phénomène généralisé.

24. **M. Musonda** (Zambie) appuie la position de la délégation libanaise et s'élève contre l'idée de supprimer la Commission qui est après tout celle des questions politiques spéciales et de la décolonisation. Or, comme tout un chacun le sait, il reste encore une dizaine de pays colonisés ou sous domination coloniale. Peut-être pourrait-on envisager sa suppression le jour où tous ces pays s'affranchiront de la tutelle coloniale. En attendant, cette commission garde toute son importance.

25. **Mme Anguiano-Rodriguez** (Mexique), appuyant la position des représentants du Liban et de la Zambie, dit que la délégation mexicaine s'était déjà prononcée sur ce sujet, notamment lors des dernières consultations officieuses tenues par le Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Le Mexique pense qu'il s'agit d'une commission très importante qu'il y a lieu de renforcer plutôt en lui réaffectant des points qui sont inscrits à l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale et qui ont besoin de faire l'objet d'un débat plus approfondi et soutenu, comme par exemple la prévention des conflits armés.

26. **M. Maitland** (Afrique du Sud) appuie les positions exprimées par les précédents orateurs et tient

à préciser que revitaliser la Commission ne veut pas nécessairement dire l'éliminer, mais plutôt lui redonner vie *stricto sensu*. Il faudra à un moment ou à un autre consacrer un certain temps à l'examen de cette question, une fois que l'on en aura fini avec les autres questions inscrites à l'ordre du jour. Les représentants doivent bien avoir leur idée sur les points – nombreux – susceptibles d'être réaffectés à l'ordre du jour de la Commission, notamment des questions qui présentent un intérêt politique particulier et qui, pour n'être pas le domaine réservé d'une commission particulière, sont examinées sommairement en séance plénière. Or ces questions méritent de bénéficier d'une attention plus soutenue de la part des États Membres, et la Quatrième Commission peut servir de tribune à cet effet. La délégation sud-africaine considère que c'est un peu ce que l'on entend par revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, et qu'il serait judicieux de discuter de la question de la réaffectation des points de l'ordre du jour, vu sa pertinence, dans le cadre plus élargi de cette revitalisation. Elle espère n'avoir pas d'emblée compliqué la tâche du Président et s'en excuse si tel était le cas.

27. **M. Recoveijo Gual** (Cuba) dit que la délégation cubaine tient à relever la pertinence de l'intervention de la délégation libanaise et à appuyer la position énoncée par celles de la Zambie, du Mexique et de l'Afrique du Sud. En effet, revitalisation ne veut pas dire suppression ou fusion de points très importants qui, du reste, n'ont pas encore pu être résolus par l'ONU. Revitaliser c'est redonner vie à l'ONU et à ses grandes commissions en redynamisant leurs débats de sorte qu'ils aboutissent à des résultats satisfaisants pour toutes les parties intéressées. À cet égard, la délégation cubaine considère que tous les efforts de revitalisation doivent se faire de manière coordonnée et intrinsèque, sans que cela revienne à prendre des décisions hors contexte.

28. **Le Président** dit qu'étant donné que la question ne figure pas à l'ordre du jour et qu'elle suscite l'intérêt de diverses délégations, il serait peut-être utile de tenir une réunion officieuse pour commencer à en débattre de façon plus concrète. S'il n'y a pas d'objections, il sera procédé de cette façon.

29. *La séance est levée à 16 h 25.*